

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ELECTION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA
FACULTE DE SANTE DE SORBONNE UNIVERSITE**

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles de L713-1 à L713-8 ;
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de la faculté de santé de Sorbonne Université adoptés par le conseil d'administration de Sorbonne Université du 4 juillet 2023 ;
- Vu l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de faculté, au conseil stratégie et recherche, aux différentes commissions du conseil des études et de la vie universitaire, et à la commission de déontologie et intégrité scientifique de la faculté de santé de sorbonne université en date du 21 juillet 2023 ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants des personnels et usagers au conseil de faculté, au conseil stratégie et recherche, aux différentes commissions des études et de la vie universitaire et à la commission de déontologie et intégrité scientifique de la faculté de santé en date du 20 octobre 2023.

ARRETE

Article 1 : Date du scrutin

La réunion des membres du conseil de la Faculté de Santé ayant pour objet l'élection du doyen ou de la doyenne de la faculté de médecine se déroulera le

Le Mardi 12 décembre 2023 à partir de 18h00

Salle des Thèses- 91 boulevard de l'Hôpital-75013 PARIS

Article 2 : Corps électoral

Le doyen ou la doyenne de la faculté de Santé est élu-e au scrutin secret à la majorité absolue des membres du conseil de faculté aux deux premiers tours.

Article 3 : Eligibilité

Le doyen ou la doyenne de la faculté de médecine est élu-e parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans la faculté.

Article 4 : Candidatures

Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées directement auprès de la Direction Générale de la faculté **avant le vendredi 24 novembre 2023 à 17h :**

Mode de dépôt	
Par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception du courrier faisant foi	Faculté de Santé Sorbonne Université Direction Générale A l'attention de Madame Sonia BERTIN 91 Boulevard de l'Hôpital 75634 Paris Cedex 13

Le dépôt en présentiel se fait sur rendez-vous auprès de la Direction générale, Madame Sonia BERTIN

Faculté de Médecine Sorbonne Université
Direction générale, 91 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Bureau 105
01.40.77.95.65
Sonia.bertin@sorbonne-universite.fr

Les candidatures comprennent :

- L'acte de candidature (annexe 1)
- Une déclaration d'intention
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie de la pièce d'identité

L'acte de candidature, la déclaration d'intention, ainsi que le curriculum vitae des candidats recevables sont communiqués par courriel aux membres du conseil de la faculté de santé dès l'arrêté de recevabilité des candidatures.

Article 5 : Déroulement de la séance

La séance est présidée par le doyen de la faculté de Santé.

Avant l'ouverture du scrutin, le président de séance invite, dans l'ordre de dépôt de leur candidature, les candidates et les candidats remplissant les conditions d'éligibilité définies à l'article 3 à présenter leur projet. Chaque candidat ou candidate dispose à cet effet de vingt minutes maximum.

Les membres du conseil de faculté de médecine ont ensuite la possibilité de débattre sur les questions de leur choix avec ledit candidat ou ladite candidate pour une durée maximale de vingt minutes supplémentaires.

Les candidats sont appelés à entrer et à se succéder selon l'ordre de passage présenté au deuxième alinéa du présent article.

Article 6 : Déroulement du scrutin

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Le vote a lieu par appel nominal et à bulletins secrets. Chaque votant est appelé pour se présenter à la table de vote. Après passage dans l'isoloir, il dépose son bulletin dans l'urne et signe la liste d'émargement.

Sont considérés comme nuls :

- Les bulletins blancs ;
- Les bulletins sans enveloppe ;
- Les enveloppes comportant deux ou plusieurs bulletins différents ;
- Les bulletins ou enveloppes portant des signes de reconnaissance ;

- Les bulletins portant le nom d'une personne n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des noms différents. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent le même candidat ou la même candidate.

L'utilisation d'ordinateur, de tablettes numériques, de téléphones ou de tout autre moyen de communication est interdite à l'intérieur de la salle. Nul ne peut s'absenter entre deux tours de scrutin.

Le doyen ou la doyenne est élu-e au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours.

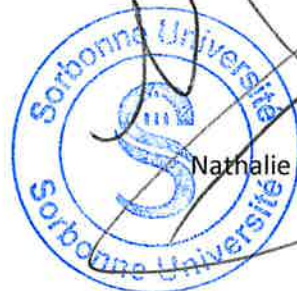
Si cette majorité n'est pas atteinte au second tour, un troisième tour est organisé dans un délai de 15 jours, la majorité relative étant suffisante à ce troisième tour. L'élection aura lieu selon les mêmes modalités que lors de la première réunion. En cas de nouvelle égalité des voix à l'issue des trois tours, de nouvelles candidatures pourront être présentées devant le conseil pour faire l'objet d'un nouveau vote dans les mêmes conditions précisées ci-avant.

Article 7 : Exécution

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site internet de la faculté de Santé Sorbonne Université.

Fait à Paris, le: **27 OCT. 2023**

La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM

Annexe 1 : acte de candidature élection de la doyenne ou du doyen de la faculté de santé Sorbonne Université.

Election du doyen de la Faculté de Santé de Sorbonne Université
Scrutin du 12 décembre 2023

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e)

Nom patronymique : Nom usuel :

.....

Prénom :

.....

Poste occupé :

.....

Mail :

.....

Tél. :

.....

- Déclare faire acte de candidature à l'élection de la doyenne ou du doyen de la faculté de Santé de Sorbonne Université
- Dépose une lettre d'intention, mon CV détaillé, ma carte d'identité

Fait à :

.....

Le

.....

Signature :